

COMMERCE & *industrie Rive-Sud*

Été 2018 - Volume 15 - Numéro 24

DOSSIER SPÉCIAL

L'EXCELLENCE AU COEUR DE LA RÉGION

MINI-DOSSIER SUR LA MAIN-D'OEUVRE

La CCIRS vous accompagne
pour l'intégration de votre
main-d'oeuvre immigrante



FEMMES À L'AVANT SCÈNE

Entrevues avec Sylvie Parent,
maire de Longueuil et
Doreen Assaad, maire de Brossard

L'AILE-JEUNESSE A LE VENT DANS LES VOILES



Chambre de commerce
et d'industrie de la Rive-Sud



LE CONTRAT DE CONSTRUCTION ENTRE VOUS ET VOTRE ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

une étape facile!

Au Canada, la majorité des contrats de construction utilisés sont publiés par le CCDC. Le Comité canadien des documents de construction (CCDC) est un comité national conjoint qui est responsable de l'élaboration, de la production et de la révision des contrats, des formules et des guides normalisés de la construction canadienne.

Le CCDC est composé de membres bénévoles provenant des organismes suivants : Association du Barreau canadien (membre d'office), Association canadienne de la construction, Association des ingénieurs-conseils du Canada, Devis de construction Canada et Institut royal d'architecture du Canada. Deux représentants des maîtres d'ouvrage siègent également sur le Comité, dont un du secteur privé et l'autre du secteur public.

Les principaux contrats CCDC utilisés par les architectes et entrepreneurs généraux pour des projets commerciaux sont les suivants : CCDC 2 Contrat à forfait, CCDC 5A Contrat de gérance de construction pour services, CCDC 5B Contrat de gérance de construction pour services et construction et CCDC 14 Contrat de design construction à forfait. Le CCDC publie également plusieurs autres documents très pertinents.

Ces contrats, faciles à utiliser, indiquent les bonnes pratiques dont tous doivent faire usage dans l'industrie et ils couvrent la plupart des sujets susceptibles de mener à des différends ou des problèmes. Vous n'aurez qu'à compléter cinq pages sur la trentaine de pages du contrat standard en fournissant des renseignements tels que les dates de début et d'achèvement des travaux, les montants, la liste des autres documents contractuels annexés au contrat, le prix du contrat, les modalités de paiement, les retenues, les coordonnées complètes de toutes les parties impliquées

pour la correspondance. Environ 85 % du contrat est composé des clauses standards qui sont le fruit d'un processus consensuel visant à réaliser un équilibre entre les intérêts des divers participants au projet de construction.

Les modifications des clauses du contrat devraient être réduites au minimum, pour ne pas déséquilibrer les avantages de chacune des parties prenantes. Méfiez-vous des entrepreneurs qui ont un « contrat maison » à vous faire signer, lequel sera possiblement rédigé à leur avantage. À l'inverse, tout entrepreneur général serait réticent à signer un contrat qui comporterait des dizaines de pages de modifications suggérées par les avocats des clients.

En conclusion, en utilisant les contrats du CCDC pour vos projets de construction, vous serez assurés d'être protégés et de faire respecter les normes de l'industrie lors de la réalisation de votre projet. Les guides et contrats avec le sceau officiel du CCDC sont disponibles pour une somme minime variant entre 25 \$ et 90 \$ via le site : www.ccdc.ca.

La plupart du temps, les contrats restent dans les filières après la signature, mais savoir qu'ils sont là pour vous protéger est toujours rassurant.

Bonne construction !

jcb
ENTREPRENEURS
GÉNÉRAUX

JCB ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX

ENTREPRENEURS -
MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION



Louis Lavigne et son équipe

Depuis 1985, JCB met à profit son expertise et son expérience afin d'exécuter les travaux de construction commerciaux, industriels, institutionnels et d'aménagements intérieurs en accord avec les échéanciers, les budgets et les besoins de ses clients. Ce qui les distingue? Une approche d'accompagnement qui utilise de saines pratiques de gestion de construction privilégiant le juste coût et la vision d'un partenariat à long terme. Ceci les pousse à continuellement se dépasser, innover et aller au-devant des attentes de leurs clients. En misant sur l'amélioration continue et l'entière satisfaction de ses clients, JCB s'est bâti une réputation d'excellence. Pour JCB, les clients sont plus que des clients: ce sont des partenaires de confiance avec qui ils sont déterminés à bâtir une solide relation, préparés à leur offrir le meilleur de ses compétences.

L'excellence chez JCB se remarque dans la qualité et l'originalité de ses réalisations. Son expertise s'illustre dans l'exécution de projets de construction neuve, de rénovation et de projets clé en main.

JCB compte plus de quatre-vingt-dix employés voués à offrir le meilleur des services à une clientèle composée de PME, de grandes entreprises, de groupes corporatifs et d'institutions au Québec et à travers le Canada.



Plus qu'un
entrepreneur,
votre partenaire.



- Commercial
- Industriel
- Institutionnel
- Multi-résidentiel

www.jcb.ca
(450) 444-8151

R.B.Q. 2386-6684-26